



Der Geschäftsführer des Schweizerischen Hängegleiter-Verbandes erlässt nachstehendes Pflichtenheft, gestützt auf den Beschluss des Vorstandes vom 16. Juni 2023.

Le directeur de la Fédération Suisse de Vol Libre arrête le cahier des charges suivant sur la base des délibérations du comité directeur du 16 juin 2023.

## SHV-Pflichtenheft für Anbieter des Kurses «Grundausbildung Rettungsschirmpacker»

## Cahier des charges FSVL pour les prestataires de la «Formation de base pour plieurs de parachutes de secours»

### 1. Allgemeines

Das vorliegende Pflichtenheft definiert die Minimalanforderungen an Anbieter der «Grundausbildung Rettungsschirmpacker».

Erfüllt ein Anbieter die Anforderungen, hat er dies im Meldeformular im Anhang unterschriftlich zu bestätigen und dem SHV spätestens 30 Tage vor Kursbeginn per E-Mail an [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch) zuzustellen.

### 2. Anforderungen an den Kurs

#### 2.1 Lernziele

Die Kursteilnehmer...

- wissen, wie sie dazu beitragen können potenzielle Unfälle zu verhindern.
- kennen ihre Rolle in der Sensibilisierung von Piloten in sicherheitsrelevanten Themen um Rettungssysteme.
- können Herstelleranweisungen richtig interpretieren und in Einklang mit diesen handeln.
- sind sich den rechtlichen Grundlagen ihrer Tätigkeit bewusst.
- erkennen Aufträge welche sie bezüglich ihrer Handlungskompetenz (produktespezifische Weiterbildungen, Wissen, Können, nötige Routine etc.) überfordern und lehnen solche Aufträge stets ab.
- können die gängigen Kombinationen aus Rettungssystemen sauber und richtig zu packen und einzubauen.
- können systematische Kompatibilitätsprüfungen des Rettungssystems mit Einbezug des Piloten durchführen.
- erkennen Kompatibilitätsprobleme des Rettungssystems (inklusive physischer Konstellation des Piloten) und intervenieren bei Inkompatibilitäten zielgerichtet.
- wissen, wie sie nach abgeschlossener Ausbildung Ihr Wissen und Können à jour halten.

### 1. Généralités

Le présent cahier des charges définit les exigences minimales destinées aux prestataires de la «Formation de base pour plieur de parachutes de secours».

Tout prestataire qui remplit ces exigences doit le confirmer par sa signature sur le formulaire en pièce jointe, à renvoyer à la FSVL au plus tard 30 jours avant le début du cours par e-mail à [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch).

### 2. Exigences envers le cours

#### 2.1 Objectifs d'apprentissage

Les participants au cours...

- Savent comment ils peuvent contribuer à éviter des accidents potentiels.
- Connaissent leur rôle en termes de sensibilisation des pilotes sur des sujets relatifs à la sécurité en lien avec les systèmes de secours.
- Sont capables d'interpréter correctement les instructions des constructeurs et d'agir en conséquence.
- Sont conscients des bases légales en lien avec leur activité.
- Reconnaissent les tâches qui dépassent leurs compétences à agir (formations continues spécifiques à un produit, connaissances, savoir-faire, routine adaptée, etc.) et refusent par conséquent de tels mandats.
- Sont capables de plier et de monter de manière soignée et correcte les combinaisons courantes de systèmes de secours.
- Sont capables d'effectuer des contrôles de compatibilité systématiques en y intégrant le pilote.
- Reconnaissent les problèmes de compatibilité du système de secours (y compris la configuration physique du pilote) et interviennent de manière ciblée en cas d'incompatibilité.
- Savent comment tenir à jour leurs connaissances et leur savoir-faire une fois la formation achevée.

## 2.2 Personelles

Der Kurs wird von mindestens einem Rettungsschirmpacker geführt, welcher...

- seit mindestens 5 Jahren aktiver Rettungsschirmpacker ist.
- regelmässig Packungen für Dritte durchführt (gewerblicher Rettungsschirmpacker).
- grosse Erfahrung mit dem Packen der gängigen Bauarten von Rettungsschirmen besitzt.
- grosse Erfahrung mit der Kombination verschiedener Rettungssysteme (Kompatibilität) besitzt.
- die Inhalte glaubwürdig, klar und sehr gut verständlich übermittelt.
- für den praktischen Kursteil: die praktischen Kursinhalte einwandfrei beherrscht.
- für den theoretischen Kursteil: die theoretischen Kursinhalte kennt, viel ergänzendes Wissen und Erfahrung mitbringt.

## 2.3. Infrastruktur

Der Kursanbieter sorgt für geeignete Infrastruktur zur Durchführung der Kurse (Anforderungen gemäss Pflichtenheft Rettungsschirmpacker müssen erfüllt sein)

## 2.4 Kursdaten

Der Kurs muss an fixen und im Voraus bestimmten Kurstagen absolviert werden. Die Daten müssen dem SHV an [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch) mindestens 30 Tage vor Kursbeginn gemeldet werden. Der Kurs muss aus mindestens zwei Präsenz-Blöcken bestehen, zwischen welchen die Teilnehmenden das Gelernte selbständig üben und vertiefen können. Erfahrungsgemäss sind dafür mindestens 4 Tage nötig.

## 2.5 Kontrolle

Dem SHV muss jederzeit die Überprüfung des Kurses ermöglicht werden.

## 2.6. Ausschreibung

Der Kursanbieter ist selbst für die Ausschreibung seiner Kurse verantwortlich. Neben eigenen Kanälen kann er dies über die Weiterbildungsplattform des SHV ausschreiben.

## 3. Qualifikation

Das Erreichen der Lernziele jedes Teilnehmers ist sicherzustellen. Es ist dem Kursanbieter überlassen, wie er dies tut.

## 2.2 Personnel compétent

Le cours est assuré par au moins un plieur de parachutes de secours qui...

- Est plieur de parachutes de secours actif depuis au moins 5 ans.
- Replie régulièrement des parachutes de secours pour des tiers (plieur de parachutes de secours commercial).
- Dispose d'une grande expérience dans le domaine du pliage de parachutes de secours de construction courante.
- Dispose d'une grande expérience dans la combinaison de différents systèmes de secours (compatibilité).
- Transmet les contenus du cours de manière crédible, claire et tout à fait compréhensible.
- Pour la partie pratique du cours: maîtrise parfaitement les éléments pratiques du cours.
- Pour la partie théorique du cours: connaît les éléments théoriques du cours et apporte un savoir et une expérience complémentaires importants.

## 2.3. Infrastructure

Le prestataire dispose d'une infrastructure adaptée au déroulement du cours (les exigences du cahier des charges du plieur de parachutes de secours doivent être remplies).

## 2.4 Dates des cours

Le cours doit avoir lieu lors de journées fixes et prévues à l'avance. Les dates doivent être communiquées à [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch) au moins 30 jours avant le début du cours. Le cours doit se composer d'au moins deux blocs en présentiel entre lesquels les participants peuvent s'entraîner et approfondir ce qu'ils ont appris de manière autonome. Par expérience, un délai de 4 jours au moins s'avère nécessaire.

## 2.5 Contrôle

La FSVL doit avoir la possibilité de contrôler le cours à tout moment.

## 2.6. Annonce

Le prestataire est chargé d'annoncer lui-même les cours qu'il propose. En plus de ses propres réseaux de communication, il peut utiliser la plateforme FSVL dédiée à la formation continue.

## 3. Qualification

Le prestataire doit s'assurer que tous les participants ont atteint les objectifs d'apprentissage. Il peut choisir la manière de procéder à ce contrôle.

#### 4. Teilnehmerfeedbacks

Die Teilnehmer erhalten Gelegenheit zum Feedback am Ende des Kurses. Alle Teilnehmer-Feedbacks sind innerhalb von 10 Tagen dem SHV an [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch) zu senden.

#### 5. Bestätigung der Kursteilnahme

Dem Teilnehmer ist die Absolvierung des Kurses schriftlich zu bestätigen (E-Mail genügt).

#### 6. Problemfälle

Hat ein Teilnehmer die Kursinhalte nicht verstanden oder hat der Kursleiter berechtigte Zweifel an der praktischen Umsetzung der Kursinhalte, bespricht der Kursleiter die Mängel mit dem Teilnehmer. Der Teilnehmer muss den Kurs oder Teile davon wiederholen. Eine Bestätigung der Kursteilnahme wird erst nach der Absolvierung dieser Zusatzkurse abgegeben.

##### 6.2 Auslegung

Für die Auslegung des vorliegenden Pflichtenhefts ist der deutsche Text massgebend.

##### 6.3 Inkrafttreten

Dieses Pflichtenheft tritt per 01.01.2024 in Kraft. Es ersetzt das Pflichtenheft vom 01.01.2019 für Rettungsschirmpacker SHV.

**Anhang:** Meldung eines Kurses an den SHV

#### 4. Feedbacks des participants

À l'issue du cours, les participants ont la possibilité de donner un feedback. Tous les retours des participants doivent être envoyés dans un délai de 10 jours à la FSVL: [training@shv-fsvl.ch](mailto:training@shv-fsvl.ch).

#### 5. Confirmation de participation au cours

Le participant reçoit une confirmation écrite qu'il a suivi le cours (un e-mail suffit).

#### 6. Cas problématiques

Lorsqu'un participant n'a pas compris les contenus du cours ou que le chargé de cours a des doutes légitimes quant à l'application dans la pratique des contenus du cours, ce dernier discute des lacunes constatées avec le participant, qui doit alors repasser le cours ou des parties de son contenu. Une confirmation du suivi du cours n'est alors délivrée qu'après la participation à ce cours supplémentaire.

##### 6.2 Interprétation

La version allemande fait foi en ce qui concerne l'interprétation du présent cahier des charges.

##### 6.3 Entrée en vigueur

Le présent cahier des charges entre en vigueur le 01.01.2024. Il remplace le cahier des charges du 01.01.2019 relatif aux plieurs de parachutes de secours FSVL.

**Pièce jointe:** annonce d'un cours à la FSVL